

**LES AIDES AUX ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE COVID-19**

Date de création : 09/10/2020  
Date de première publication : 09/10/2020  
Date de version publiée : 09/10/2020  
Date de vérification : 04/11/2020

**LE DISPOSITIF DE SECOURS ESS**



## Pour qui ?

Le Haut-Commissaire à l'Economie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale mobilise un fonds de subvention de près de 4 millions d'euros pour les petites entreprises et associations de l'ESS de moins de 3 salariés qui rencontrent des difficultés conjoncturelles en raison de la crise COVID-19.

## Combien ?

Le dispositif comprend une aide directe forfaitaire de 5000 €.

Cette aide est complétée par un diagnostic accompagnement via le Dispositif local d'accompagnement (DLA) afin d'assurer la viabilité et d'aider au redressement des entreprises et associations. L'aide doit être décisive pour la continuité immédiate de la structure.

**i** Pour prendre contact : <https://www.info-dla.fr/coordonnees/>

Dans un communiqué de presse de 2 novembre 2020 [ici](#), le secrétariat d'Etat s'est engagé à veiller à ce que les questions très spécifiques au secteur de l'ESS soient mieux intégrées aux réponses que pourra apporter le numéro vert mis en service par Bercy pour tous les acteurs économiques :

**0806 000 245**

Une adresse mail unique a également été activée, celle-ci spécifiquement pour les acteurs de l'ESS :  
**[infocovid.ess@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:infocovid.ess@cabinets.finances.gouv.fr)**

Par ailleurs, un guide de l'ensemble des aides mises en place par le Gouvernement, adapté aux structures de l'ESS, a été mis en ligne sur le site du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance :  
<https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess>